



RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Anjou, le 24 mai 2003

Table des matières

| | |
|-------------------------------------------------------------------|----|
| Rapport du Président..... | 3 |
| Rapport de la Secrétaire..... | 5 |
| Rapport du Trésorier | 6 |
| Rapport des Comités | |
| Comité politique | 8 |
| Comité du Bulletin..... | 9 |
| Comité des psychologues en début de pratique..... | 10 |
| Comité du Web | 11 |
| Comité des assurances et processus disciplinaire | 12 |
| Comité de mise en candidature | 13 |
| Comité sur les tiers payeurs..... | 14 |
| Comité d'arrimage APQ-FPQ..... | 15 |
| Comité soutien et reconnaissance des bénévoles | 17 |
| Comité sur le suicide..... | 18 |
| Les activités organisées par la Fédération..... | 19 |
| Le conseil d'administration 2002-2003..... | 20 |
| Les responsables et les membres des comités de la Fédération..... | 21 |
| Les bénévoles des associations membres de la Fédération..... | 22 |
| Annexe 1 : États financiers 2002-2003 | 23 |
| Annexe 2 : Budget 2003-2004 | 30 |

Rapport du Président

La Fédération en croissance

La Fédération continue de se développer. Elle gagne en crédibilité au fur et à mesure que des gestes concrets sont posés en réponse aux requêtes et aux prérogatives des psychologues et au fur et à mesure que des actions sont posées pour la défense de leurs intérêts. Les responsables de la Fédération reçoivent d'ailleurs beaucoup de gratification par le biais des marques d'appréciation des membres quant à la pertinence et à l'utilité, de plus en plus reconnue, de cette organisation.

L'année écoulée aura été marquée, principalement, par une grande nouvelle : la démarche concrète d'unification du front associatif, soit l'arrimage entre l'Association des Psychologues du Québec et de la Fédération des Psychologues du Québec. Les travaux vont bon train et les représentants des deux organisations envisagent une fusion de celles-ci dans un avenir rapproché. À titre de preuve de ce rapprochement, mentionnons que nos deux organisations collaborent déjà concrètement dans plusieurs dossiers.

D'autres faits importants sont également à souligner au cours de la dernière année. Mentionnons, entre autres, la démarche concernant le processus disciplinaire. La Fédération a d'abord répondu à l'appel de plusieurs de ses membres qui se questionnaient sur la procédure disciplinaire et sur les pouvoirs et les prérogatives du syndic, et qui ont demandé conseil en cette matière. Parmi les actions entreprises dans ce dossier, signalons la rencontre de psychologues exerçant en expertise psycho-légale organisée par la Fédération, à la demande de la responsable de ce regroupement. Divers articles d'information sur ce dossier ont été publiés dans le bulletin de la Fédération et une tournée de conférences a été organisée à travers le Québec, afin d'aider les psychologues à mieux comprendre le fonctionnement du processus disciplinaire et de les informer de leurs droits en cette matière.

Il faut souligner la collaboration de notre aviseur légal dans ce dossier la firme *Cain Lamarre Wells Casgrain*, qui a d'ailleurs le mérite de cette idée d'une tournée de conférences et qui a fourni gracieusement les conférenciers, des avocats formés en droit professionnel. Mentionnons également la contribution de notre aviseur aux chroniques juridiques de notre bulletin. Enfin, soulignons que grâce à ses actions dans le présent dossier, la FPQ a emboîté le pas aux recommandations de l'APA, à l'effet que les associations professionnelles assurent une vigilance quant au bon fonctionnement du processus disciplinaire et au soutien qu'elles apportent aux psychologues qui pourraient être victimes des irrégularités de ce processus.

Le Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines, communément appelé « Commission Bernier », aura fait parler de lui, en refusant de reconnaître aux psychologues leur compétence autonome en matière d'évaluation, de diagnostic et de traitement des troubles mentaux. La Fédération a réagi activement en organisant une campagne de protestation conjointement avec l'APQ et l'Association des Psychologues en CLSC. Nous tenons à souligner la magnifique mobilisation des psychologues qui ont accepté de contribuer à notre effort en acheminant leurs protestations à l'Office des professions. Compte tenu de l'importance de cette thématique, un atelier sur la Commission Bernier a d'ailleurs été prévu au cours de la journée de l'assemblée générale annuelle 2003.

La Fédération a également entrepris d'autres démarches pour faire valoir la contribution des psychologues au sein de la société québécoise. Un compte-rendu de nos actions est détaillé dans le rapport du Comité politique. Par ailleurs, mentionnons les activités de promotion de la Fédération, cette fois-ci, auprès des psychologues eux-mêmes : présence au kiosque du Congrès de l'OPQ, information et mobilisation face à la hausse de cotisation à l'OPQ, sensibilisation à la nécessité d'une assurance frais disciplinaires, etc.

D'autres comités sont toujours actifs pour l'avancement de la profession et pour répondre aux besoins des membres, notamment au chapitre des tiers payeurs, du dossier suicide, du processus disciplinaire, du soutien aux psychologues en début de pratique et de la communication entre les psychologues. Les comités « bulletin » et « Web » se sont particulièrement activés à vous transmettre une information ressourçante. Rappelons que le comité de formation continue a accouché d'un projet novateur : un répertoire électronique de formation continue que nous vous invitons d'ailleurs à utiliser (<http://provirtuel.com/fpsyq/formation.html>).

Je tiens à souligner tout particulièrement la haute qualité des membres du conseil d'administration et la générosité de leur engagement. Les dossiers traités en cours d'année ont nettement fait ressortir la préoccupation des administrateurs de la Fédération à agir dans le respect des gens, dans l'intégrité, dans la rigueur et dans la transparence. D'un commun accord, tous peuvent témoigner de la puissante synergie qui découle de la dynamique et du climat de travail au conseil d'administration. Je peux attester que de travailler au sein d'une telle équipe constitue inévitablement une source de croissance et d'avancement au plan personnel. Nous avons également été à même d'apprécier la valeur des personnes qui forment le conseil d'administration de l'Association des Psychologues du Québec (APQ), dans le cadre de nos travaux d'arrimage.

La réussite d'une organisation passe obligatoirement par la maîtrise d'une expertise en matière de gestion d'associations professionnelles. À ce titre, il nous faut une fois de plus, souligner la précieuse contribution de la firme *Secrétariat Pelletier, Gosselin Inc.*, et féliciter son personnel pour leur professionnalisme et leur engagement indéfectible auprès de la Fédération.

Enfin, il faut rappeler la contribution de chacun des membres de la Fédération, dont l'adhésion permet de faire avancer de nombreux dossiers en lien avec les intérêts professionnels des psychologues et le développement de la profession.

Alors, sur la lancée des travaux poursuivis en cours d'année et dans la perspective d'unification des deux grandes associations de psychologues, nous pouvons regarder avec confiance vers l'avenir, et envisager avec bonheur la croissance de la mobilisation associative au service des psychologues.



Charles Roy,
Président

Rapport de la Secrétaire

Mon mandat de secrétaire du conseil d'administration de la Fédération des Psychologues du Québec m'a amené à remplir les fonctions suivantes :

- 1) Rédiger les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'année 2002-2003. Je me suis également assurée que ces procès-verbaux soient confiés au secrétariat de la Fédération après correction. Ces rapports archivés sont à la disposition de tous les membres qui désirent les consulter.
- 2) Faire la mise à jour du site Web de la Fédération suite aux décisions prises lors des réunions du conseil d'administration ou à la suite de tout changement concernant le fonctionnement de la Fédération.



Gaétanne LaPlante,
Secrétaire

Rapport du Trésorier

Il me fait plaisir de déposer les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 28 février 2003 (voir annexe 1).

Nous avons travaillé cette année à partir de trois priorités :

- 1) Terminer l'année avec un équilibre budgétaire ou un surplus;
- 2) Assurer les besoins courants des comités et des autres postes budgétaires;
- 3) Prévoir une rémunération minimale pour le président, afin qu'il puisse assurer des tâches de coordination, telles que décidées par le conseil d'administration et entérinées par l'assemblée générale.

Concernant le premier objectif, et compte-tenu que certains comités n'avaient pas dépensé, au 28 février 2003, la totalité du budget qui leur avait été alloué, nous terminons cet exercice financier avec un surplus de 2 981 \$. Une somme qui se rajoute donc à l'avoir des membres, qui se chiffrait à la fin de l'exercice précédent à 32 627 \$ et qui se chiffre donc maintenant, au 28 février 2003, à 35 608 \$. Toutefois, puisque le renouvellement des cotisations a lieu le 1^{er} juin, soit en décalage de trois mois avec la fin de l'année financière, nous devons considérer qu'une partie de cet avoir servira à couvrir les dépenses d'opération entre le 1^{er} mars 2003 et le 1^{er} juin 2003, soit un montant d'environ 17 000 \$. La différence, un peu plus de 18 000 \$, représente donc l'avoir « net », soit l'épargne accumulée depuis la fondation de la Fédération. Cette épargne est en quelque sorte un fonds de réserve qui assure la sécurité financière de la Fédération en cas d'imprévus divers. Signalons enfin, qu'une partie de l'avoir des membres, soit 25 000 \$, est placée dans des certificats de placements garantis (voir la section « actif » du bilan) à la caisse populaire où la Fédération a son compte et ce, afin de générer quelques revenus d'intérêt.

Concernant le 2^e objectif, soit d'assurer un financement adéquat aux comités, il a lui aussi été atteint. En effet, même si tous les comités n'ont pas obtenu le financement idéal souhaité, il n'en reste pas moins que tous ont obtenu une allocation suffisante pour assurer un fonctionnement minimal.

Quant au 3^e objectif, soit d'accorder au président un certain nombre d'heures rémunérées, il a également été atteint. En effet, depuis septembre 2002, nous rémunérons le président de la Fédération à raison d'une journée de travail par semaine.

Par ailleurs, pour l'année financière en cours (2003-2004), un budget a été adopté par le C. A. (voir annexe 2). Les prévisions de dépenses ont été établies à partir des besoins exprimés par les responsables de chacun des postes budgétaires. Quant aux prévisions de revenus, nous nous sommes basés, comme par les années passées, sur des hypothèses conservatrices et ce, afin de s'assurer de ne pas dépenser de l'argent avant qu'il n'ait été effectivement perçu.

Durant l'année en cours, il est possible que la fusion avec l'APQ se réalise. Nous nous assurerons alors de vérifier leurs états financiers et un nouveau budget devra être adopté par le nouveau C. A. issu de la fusion. C'est pourquoi, pour le moment, le budget ne tient pas compte de cette éventuelle fusion.

Par ailleurs, et comme par les années passées, le C. A. a décidé, à l'unanimité, de suggérer lors de l'assemblée générale, de voter pour une dispense de vérification des états financiers par une firme extérieure. Cette proposition vous est soumise compte tenu d'abord des honoraires relativement importants qu'une telle vérification implique, mais aussi à cause de la pertinence, jugée discutable par le C. A., d'une telle vérification compte tenu des mécanismes internes de vérification qui existent déjà et du budget modeste qui est impliqué. Quoiqu'il en soit, nous expliquerons, lors de l'assemblée générale, le rationnel de notre position et nous appliquerons toute décision que l'assemblée prendra à ce sujet.

Je tiens à remercier l'équipe de SPG, notre secrétariat, qui s'occupe de la tenue de livres et de la comptabilité : gestion des transactions, suivi des comptes à payer et à recevoir, gestion et rapports de TPS & TVQ, préparation des états financiers, etc. Toute cette fonction administrative étant assurée par le secrétariat, mon rôle en est grandement facilité et je peux ainsi me concentrer à la préparation et au suivi du budget. À cette fin, tous les mois, je reçois du secrétariat des états financiers périodiques qui me permettent de suivre de près l'évolution de notre situation financière et de soumettre rapidement au C. A., si besoin est, des modifications au budget. Chaque responsable de comités et de dossiers reçoit aussi un bilan mensuel afin de pouvoir vérifier et suivre l'évolution de leurs budgets respectifs.

Je tiens également à remercier toute l'équipe du conseil d'administration de la Fédération pour la confiance qu'elle me témoigne, depuis les tous débuts, dans la gestion des budgets et de la trésorerie.



Bernard Uhl,
Trésorier

Rapports des comités

Comité politique

Le Comité politique s'est activé de façon significative au cours de cette année. En mai 2002, une première rencontre avait eu lieu en présence d'une lobbyiste d'expérience, invitée pour la circonstance, afin d'explorer les différentes pistes et stratégies d'action, en regard des dossiers potentiels. À titre d'exemple, la question des modalités d'affiliation avec les médecins était évoquée dans l'optique de créer une synergie profitable à la population et à la profession.

Lors de sa deuxième rencontre en novembre 2002, le comité se penchait sur sa méthodologie de fonctionnement et reconnaissait l'importance d'une formation au niveau de la communication et de l'approche des médias. Il se donnait également comme règle de veiller constamment à s'arrimer avec les autres comités afin de supporter leurs actions au plan des besoins de représentation. Enfin, les membres du comité exprimaient leur préoccupation d'œuvrer dans le sens de la multiplication des voix et des appuis afin d'augmenter le pouvoir d'influence politique et la crédibilité de la Fédération.

Parmi les dossiers potentiels, le comité envisageait qu'il puisse être rentable de travailler à donner aux psychologues la place qui leur revient dans le domaine de la santé, et plus particulièrement, de la santé mentale. Au Canada anglais, la psychologie est reconnue comme une profession de la santé et on a tout intérêt à s'aligner sur le mouvement fédéral.

Dans cette perspective, la « Commission Bernier » constituait une opportunité majeure. Malheureusement, la parution du deuxième rapport du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines (communément appelé « Commission Bernier ») a grandement déçu les psychologues.

En effet, ce groupe de travail n'a pas reconnu aux psychologues leur compétence autonome en matière d'évaluation, de diagnostic et de traitement des troubles mentaux. Il nous fallait donc réagir. En décembre 2002, le comité se penchait plus activement sur les étapes à venir à la suite des travaux du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines (Commission Bernier), afin de pouvoir planifier des moyens d'action envisageables pour la Fédération.

Le comité a donc analysé l'argumentation qui pourrait appuyer la requête des psychologues en matière de compétence en diagnostic. Le premier questionnement se situait au niveau de la rigueur des travaux du comité : le comité politique soulignait l'absence de psychiatres ou de psychologues au sein du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines. Une deuxième catégorie d'arguments concernait la compétence reconnue des psychologues en matière de diagnostic dans d'autres secteurs que celui de la santé. Que ce soit dans le domaine du travail, en dotation de personnel, dans le domaine scolaire, dans les centres de réadaptation (physique), en déficience intellectuelle, dans les Centres Jeunesse, etc., on reconnaît que les psychologues possèdent les instruments et les compétences nécessaires en matière d'évaluation et de diagnostic. Troisièmement, il faut rappeler que la notion de diagnostic de la maladie est au cœur de l'argumentation de la Commission Bernier, puisque le diagnostic est considéré comme un acte médical exclusif. Or, dans les faits, le champ de la médecine est partagé et on peut démontrer, que dans la pratique, les psychologues partagent le diagnostic des troubles mentaux. Des décisions de jurisprudence démontrent que les médecins partagent des actes médicaux avec d'autres professions. Il est reconnu explicitement que le psychologue pose des « actes médicaux », qu'il fait des diagnostics et qu'il évalue et traite des gens ayant des troubles mentaux.

Parmi les moyens d'action retenus, la Fédération a organisé une démarche de protestation en collaboration avec l'Association des Psychologues du Québec (APQ) et de l'Association Québécoise des Psychologues en CLSC (AQPCLSC). Les membres de ces organisations respectives ont été invités à contester la décision de la « Commission Bernier » auprès de l'Office des professions et à reconnaître aux psychologues leur expertise en matière de diagnostic, d'évaluation et de traitement des troubles mentaux.

Le président de l'Office des professions a répondu, à la Fédération, que des travaux additionnels devaient avoir lieu et que la position exprimée par les psychologues s'ajoutait à celles recueillies auprès des divers ordres professionnels et qu'elle sera prise en compte dans l'avis qui sera formulé au ministre. Nous tenons particulièrement à remercier les psychologues pour leur mobilisation dans ce dossier.

Le Comité politique a également envisagé la possibilité d'étoffer son dossier de jurisprudence pour étayer l'argumentation en faveur de la reconnaissance légale de la capacité des psychologues de poser un diagnostic. Une entente de collaboration à ce niveau, a d'ailleurs, déjà été engagée au Comité d'arrimage APQ-FPQ. De plus, une requête auprès de l'APA est à envisager, dans le but de recenser les attestations qui confirment la reconnaissance juridique en Amérique du Nord, concernant le diagnostic et le traitement.

Conscient du déficit de représentation des psychologues dans le système de santé, et que ce système n'exploite pas la contribution des psychologues, le comité envisageait, en début d'année, l'établissement de contacts avec les représentants gouvernementaux. Profitant du momentum de la campagne électorale, alors que les élus sont davantage à l'écoute de la population, la Fédération en a profité pour établir certains liens et pour véhiculer certains messages visant à faire connaître l'apport des psychologues dans les différentes sphères de la société québécoise : santé, éducation, travail, etc.

Afin de favoriser l'intégration des psychologues à la société québécoise, il faudra œuvrer également à faire la démonstration de l'efficacité et de la rentabilité de la psychothérapie. La Société Canadienne de psychologie a d'ailleurs produit un document sur ce sujet en mai 2002. L'Ordre des psychologues a également fait un récent recensement de la littérature en cette matière.

Le comité envisage donc de poursuivre ses travaux dans les pistes déjà tracées et il invite les psychologues intéressés par la dimension politique à joindre ses rangs. Remercions Suzanne Jodoin et Paul Maurice pour leur participation à ce comité et pour la qualité de leur réflexion.



Charles Roy
Responsable du Comité politique

Comité du Bulletin

Publié trois fois par année, à raison d'une vingtaine de pages par parution, le Bulletin est un outil d'information et d'opinion qui veut refléter l'ensemble de la vie de la Fédération. Les responsables des comités et des dossiers y ont l'occasion de présenter leurs projets et leurs réflexions, mais nous souhaitons aussi aller plus loin en faisant du Bulletin un carrefour de témoignages et de débats, où les psychologues se sentent libres d'y apporter leurs points de vues et leurs préoccupations. C'est dans cette perspective que nous avons publié, dans le dernier bulletin, des extraits de débats de la *Liste Psy-Québec*.

Ce bulletin est envoyé par la poste à tous les membres de la Fédération, à tous les responsables d'associations de psychologues, ainsi qu'aux administrateurs et cadres de l'Ordre. Le bulletin est également envoyé aux psychologues anglophones dans une version traduite (bénévolement bien sûr) par deux psychologues.

Merci à tous ceux et celles qui collaborent à ce bulletin, que ce soit par leurs textes ou au niveau de la production comme telle. Merci en particulier à Chantal Lafortune, à Claude Lautman, à Marie-Josée Morin, à Karen White, ainsi qu'à Manon De Chatigny et à son équipe du secrétariat.



Bernard Uhl,
Coordonnateur du Bulletin

Comité des psychologues en début de pratique

Membres du comité : Catherine Cardinal
Sylvie Chênevert
Anick Nadeau
Chantal Lafortune

Mandat et déroulement

Rappelons que le mandat du comité est de favoriser l'intégration au marché du travail des psychologues en début de pratique, par des interventions avant et après l'obtention du diplôme. Nous avons fixé comme premier objectif de créer un réseau d'information, d'échange et d'entraide pour l'insertion au travail, par l'intermédiaire d'un site Internet : le « Psy Futé ».

Notre comité s'est réuni pour sept sessions de travail depuis octobre 2002. Nous sommes passées d'un travail de définition de la problématique et des objectifs (l'an dernier) à un travail très concret d'opérationnalisation de ces objectifs. En d'autres mots, nous sommes passées « du salon à la cuisine » !

Tâches en cours d'exécution

- ❖ Collecte de données ;
- ❖ Contenu du psy futé :
 - *L'entrée dans la profession* : aspects réglementaires et moyens pour briser l'isolement;
 - *La recherche d'emplois* : services d'aide à la recherche, employeurs éventuels, stages et internats, offres interactives, liste d'envoi des emplois;
 - *Le démarrage en privé* : informations financières et administratives, publicité, trucs économiques;
 - *La formation continue* : formules innovatrices, offres mentorat/supervision ;
 - *Des annonces* ;
 - *Une liste de discussion* réservée aux débutants
- ❖ Préparation des critères à considérer dans la conception graphique du site;
- ❖ Contact avec des collaborateurs possibles (pour liens Internet, textes à rédiger, annonces, etc.) ;
- ❖ Demande de subvention : *Fonds jeunesse Québec* (programme d'aide financière mis sur pied lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, en 2000)
 - Formulation des objectifs, des activités correspondantes et des étapes pour les réaliser;
 - Définition du plan budgétaire et du plan de communication (comment publiciser le site);
 - Recherche d'appuis auprès d'intervenants concernés.

Ce travail comporte plusieurs étapes, mais il est instructif et stimulant : nous souhaitons que le gâteau lève d'ici 2004 !!

Chantal Lafortune

Chantal Lafortune
Coordonnatrice du Comité

Comité du Web

Le Comité du Web a travaillé principalement à la réalisation de trois objectifs :

- 1) Compléter la formulation des règlements de la « *Liste de discussion Psy-Québec* » et trouver la solution à la question litigieuse autour du statut des membres de la liste. Compte tenu qu'il a été impossible d'arriver à une solution ralliant la majorité des participants, nous avons opté pour une alternative qui confie à chacun des participants à la liste, la responsabilité d'adopter le comportement sur la liste qui est cohérent avec sa position.

Nous avons donc décidé d'inscrire au début des règlements de la liste, un avertissement qui se lit comme suit :

Le conseil d'administration de la Fédération des Psychologues du Québec invite les psychologues membres de la liste, à prendre une décision pour eux-même sur la question litigieuse suivante: à savoir si les discussions sur la liste sont soumises ou non au code de déontologie de l'Ordre des psychologues. Car, de toute manière, c'est le comité de discipline et ultimement le Tribunal des professions qui trancherait advenant le fait qu'une plainte, qu'elle provienne d'un(e) membre de la liste, du public ou du Bureau du Syndic, soit formulée à l'égard d'un(e) participant(e), et non le Comité du Web ou le C. A. de la Fédération.

- 2) Établir des règlements permettant l'envoi de publicité sur la « *Liste de discussion Psy-Québec* ».

Nous avons tenté de trouver une formule qui, tout en servant le mieux possible les membres de la liste, respecte notre politique d'utilisation des moyens Internet, de même que les principes généralement admis concernant l'envoi de publicité aux internautes.

Vous pouvez consulter ces nouveaux règlements à l'adresse :

<http://www.provirtuel.com/fpsyq/psy-quebec.html> dans la section *H. Envoi de publicité*.

- 3) Poursuivre l'animation des débats sur la liste.

Les membres du Comité du Web pour l'année 2002-2003 étaient Luc Bégin, Karène Larocque (consultante en informatique) et moi-même. Paul Loubier a remplacé les démissionnaires Alain Fournier et Richard LaChance. Jacques St-Onge agit toujours comme modérateur de la liste tout en participant occasionnellement aux décisions à prendre. Jean Garneau demeure, depuis la fondation de la liste, notre précieux guide et conseiller.

Merci à tous ces généreux collaborateurs !



Gaëtane LaPlante,
Responsable du Comité du Web

Comité des assurances et processus disciplinaire

Le comité est composé de Suzanne Jodoin, responsable et Charles Roy.

Nous avons redéfini le mandat du comité comme suit :

- Fournir à nos membres toute la protection nécessaire face au processus disciplinaire.
- Informer nos membres et l'ensemble des psychologues des risques de ne pas être assurés, conjointement avec l'APQ, si possible.
- Fournir aux psychologues des informations pertinentes sur la pratique afin de prévenir des poursuites dans le cadre de leurs activités diverses.
- Se documenter sur les activités du Bureau du Syndic et sur les expériences vécues par les psychologues face au processus disciplinaire.
- Créer un comité de soutien aux psychologues vivant ces situations.
- Proposer au C. A. de la Fédération des actions appropriées pour la défense des droits des psychologues face au processus disciplinaire.

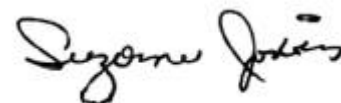
Réalisations du comité

À l'automne 2002, nous avons produit un dépliant publicitaire expliquant les modalités de la couverture d'assurances que la FPQ offre à ses membres. Nous avons aussi fait de la publicité pour l'assurance disciplinaire au kiosque de la Fédération, lors du Congrès de l'OPQ en novembre 2002, par une grande affiche conçue en collaboration avec l'APQ.

Nous avons continué d'informer les psychologues concernant les risques de poursuites par le syndic de l'Ordre et différents aspects du processus disciplinaire par des articles publiés dans le *Bulletin*. Au cours de la dernière année, dix articles ont porté sur ces questions. Un document d'information sur le fonctionnement du processus disciplinaire a été préparé par notre aviseur légal (Cain, Lamarre, Casgrain, Wells) et envoyé aux personnes qui avaient participé à l'atelier sur le processus disciplinaire de l'assemblée générale 2002 de la FPQ. De plus, nous avons organisé une tournée de conférences à travers la province, offertes gracieusement par notre aviseur légal. Ces conférences ont permis à plusieurs psychologues, de huit villes différentes, de mieux connaître leurs droits et leurs obligations face à une plainte disciplinaire.

Une rencontre a eu lieu en octobre 2002, à la demande de psychologues en expertise psycho-légale pour faire le point, avec la Fédération, sur les solutions à envisager pour résoudre plusieurs situations problématiques que vivent un bon nombre d'entre eux avec les instances disciplinaires de l'Ordre. Cette réunion s'est terminée par la formation d'un comité ad hoc de psychologues en expertise psycho-légale pour assurer le suivi de ce dossier.

Un de nos objectifs est de monter un dossier sur les expériences vécues par les psychologues qui ont reçu une plainte du syndic de l'Ordre. Dans cette optique, nous avons invité les psychologues à nous faire part de leurs expériences. Nous avons reçu les témoignages écrits de trois psychologues qui posent plusieurs questions quant au déroulement du processus. Afin d'approfondir le sujet, nous avons tenté de les réunir ainsi que des psychologues intéressés par cette question, mais nous n'avons pas réussi à concilier les disponibilités de chacun. Le comité prévoit poursuivre cette démarche l'automne prochain pour mieux identifier les besoins spécifiques des psychologues face à une plainte, et préciser par quels moyens la Fédération pourrait les supporter et s'assurer du bon fonctionnement du processus disciplinaire de l'Ordre.



Suzanne Jodoin
Responsable du Comité

Comité de mise en candidature

Les règlements de la Fédération prévoient que la moitié des postes du conseil d'administration, composé de huit sièges, se renouvelle à chaque année. Le poste de président, ainsi que trois postes d'administrateurs, sont élus au suffrage universel postal par les membres individuels. Les quatre autres postes sont élus par les associations et les regroupements membres. Le mandat de chacun de ces postes est de deux ans.

Cette année, quatre des huit postes d'administrateurs de la Fédération étaient donc à pourvoir, en plus du poste de Gilles Richelieu qui a démissionné en cours d'année pour des raisons personnelles. Deux de ces cinq postes, représentant les membres individuels, ont déjà été comblés par acclamation. Félicitations donc à Richard Gauthier et à Chantal Lafortune, réélus par acclamation pour un mandat de deux ans.

Les trois autres postes sont réservés aux associations membres. Elles ont jusqu'au 24 mai 2003, date de l'assemblée générale, pour soumettre des candidatures. Dans le cas où il y aurait plus de candidats que de postes, une procédure électorale est prévue dans nos règlements.

Dans le cas, par contre, où ces trois postes, ou l'un ou l'autre de ces postes, demeurent à pourvoir le 24 mai 2003, l'assemblée générale aura alors le privilège d'élire des candidats.

Ce prochain C. A. aura une importance particulière dans la mesure où il aura vraisemblablement comme tâche de proposer, lors de l'assemblée générale, une orientation et une procédure concernant la fusion éventuelle avec l'Association des Psychologues du Québec.

Le C. A. actuel est formé de : Charles Roy, président (mandat jusqu'en mai 2004), Bernard Uhl et Paul Loubier (mandats jusqu'en mai 2004), Richard Gauthier et Chantal Lafortune (mandats jusqu'en mai 2005). Suzanne Jodoin et Gaétane La Plante, qui terminent leur mandat cette année, avaient été élues lors des assemblées générales précédentes à des postes laissés vacants par les associations.



Paul Loubier



Bernard Uhl,

Comité sur les tiers payeurs

Le comité sur les tiers payeurs a connu sa première année de fonctionnement par réunion régulière où les membres présents se sont penchés sur des thèmes présentant, pour les psychologues, des écueils qui nécessitent des améliorations. Il y a eu cinq réunions depuis que trois membres de la FPQ se sont joints au membre du C. A. responsable du comité. Notons ici que trois autres membres s'étaient montrés intéressés, mais que soit la distance soit un conflit d'horaire les ont empêchés de participer activement à nos travaux. Ces membres pourront éventuellement être appelés à participer à des comités ad hoc ou à la rédaction de certains documents. De plus, une première membre du C. A. de l'APQ s'est jointe au comité lors de la réunion de mars 2003, cela dans le cadre des démarches en vue de la fusion de nos deux organisations.

Nos discussions ont principalement porté sur le dossier SAAQ, le tiers payeur avec lequel les psychologues éprouvent le plus de difficultés à collaborer. Des travaux ont aussi été faits pour préparer le terrain afin que soit rédigé, au cours de notre deuxième année comme comité, un guide de pratique destiné aux psychologues membres désirant mieux connaître le travail avec les tiers payeurs que sont la SAAQ, la CSST et l'IVAC, ainsi qu'un manuel décrivant aux tiers payeurs ce que nous pouvons offrir en tant que services professionnels adaptés à leur clientèle.

À la demande de quelques psychologues, déplorant des retards importants dans le paiement de leurs honoraires avec une firme de PAE, nous avons été invités à intervenir afin de mieux faire entendre les doléances de ces membres de la FPQ. Les contacts faits par le comité, par téléphone et par lettre, ont permis que la situation commence à se rétablir. Il apparaît donc judicieux que le comité s'investisse dans le dossier des PAE pour mieux connaître les réalités vécues par les psychologues et, selon les besoins, apporter son poids associatif pour participer à résoudre certains irritants. Dans la foulée des interventions faites par la FPQ en regard des travaux de la Commission Bernier, nous avons discuté de l'importance que soit reconnu le rôle majeur du psychologue quant au diagnostic et à l'établissement d'un plan de traitement des personnes pour qui les tiers payeurs nous demandent d'intervenir.

Les travaux du comité se poursuivront tout au long de la prochaine année. Je tiens à remercier les membres qui se sont impliqués cette année, soit Hélène Pineau, Jean Boudreault et Martin Veilleux. Un mot de remerciement et de bienvenue à Lina Carrese, de l'APQ, qui s'est jointe à nous au cours de l'hiver.



Paul Loubier,
Responsable du comité

Comité d'arrimage APQ-FPQ

Contexte général

L'APQ est le premier organisme associatif regroupant des psychologues. Elle existe depuis 1989, et est née d'un besoin de regroupement des psychologues, en tant qu'individus, pour protéger et défendre leurs intérêts professionnels. La FPQ, quant à elle est née en 1999, d'un besoin semblable de protection et de défense des intérêts des psychologues, mais aussi d'un désir de favoriser le « regroupement de regroupements » déjà constitués, tout en permettant à ceux-ci de conserver leur autonomie et de s'associer à des psychologues individuels.

Ces deux visions semblaient incompatibles à certains, alors que d'autres les trouvaient réconciliables. Les années ont passé, les personnes aussi, et chaque organisation, petit à petit, a réalisé que les objectifs sont si semblables qu'il serait dommage de diviser les forces - belles mais limitées - à cause de divergences peut-être pas si insurmontables qu'elles n'y paraissaient d'abord.

Début de rapprochement APQ-FPQ

Initié graduellement par François Lesage, alors président de l'APQ, un rapprochement se produit à travers des rencontres informelles d'un comité de liaison APQ-FPQ, au cours de l'année 2001-2002. À l'automne 2002, les deux C. A. décident de tenir une rencontre commune le 19 octobre. Cette première rencontre historique permet aux membres de chaque groupe de mieux identifier et de comprendre les facteurs qui avaient entretenu le climat de méfiance et d'adversité entre les deux organisations au cours des années antérieures.

Cette rencontre a aussi été l'occasion, pour tous, de reconnaître que le regroupement des forces servirait davantage les intérêts des psychologues, tant les membres de nos organisations que les non-membres : possibilité de développer un véhicule associatif plus efficace, plus mobilisateur et ayant plus d'impact dans la représentation et l'action, le tout dans un climat plus ouvert et sans dédoublement d'énergies.

Les deux C. A. ont donc immédiatement mandaté des représentants de chaque organisation (Comité d'arrimage) pour travailler concrètement à ce rapprochement : à ce moment-là toutefois, ne sachant pas encore comment se déroulerait le processus, on souhaitait certainement une collaboration de plus en plus soutenue et on parlait de fusion, mais plutôt à moyen ou à long terme.

Comité d'arrimage

Le comité a tenu trois réunions en 2003 : les 1^{er} février, 8 mars et 3 mai. Son mandat est d'étudier les façons de réaliser le rapprochement APQ-FPQ et de les soumettre pour approbation respectivement au C. A. de chaque organisation.

La démarche globale comportait deux volets :

- Apprendre à se connaître mutuellement, par l'établissement d'une **collaboration concrète** dans divers dossiers : la promotion des assurances contre les poursuites disciplinaires et les travaux de la Commission Bernier ont fait l'objet de quelques actions communes, initiées de part ou d'autre, puis soutenues par l'autre organisation, dans la mesure de ses capacités. Le comité sur les tiers payeurs a aussi intégré une membre de l'APQ à ses réunions.

- tout en partageant **l'intention d'aller vers une fusion**, il fallait définir les conditions transitoires qui protégeraient la liberté et l'intégrité de chaque organisation entre temps, tout en modifiant graduellement nos habitudes de fonctionnement séparé. Nous avons donc conclu un pacte de collaboration, aussi fréquente que possible, et de non-nuisance mutuelle.

Rapidement toutefois, le travail en commun nous a amenés à inverser notre focus et à mettre l'accent de plus en plus sur la préparation de la fusion :

- les avantages de la fusion nous sont apparus de plus en plus souhaitables et réalisables à court terme ;
- l'atmosphère de travail favorable a établi un climat de confiance, de sorte que les difficultés qui nous apparaissaient d'abord importantes se sont avérées assez facilement solubles, tout en respectant les intérêts, les atouts et les priorités de chaque organisation ;
- nous réalisons que les deux organisations ont à décider d'un certain nombre d'éléments, mais que d'autres seront définis par la nouvelle entité, lorsque celle-ci sera constituée : tout n'a pas à être fait *avant* la fusion.

Décisions déjà entérinées par le C. A. de la FPQ concernant la fusion :

Qu'on bâtit la future entité à partir des meilleurs atouts de chaque organisation, dont :

- les règlements de la FPQ ;
- le principe de réseautage et de soutien des associations et regroupements (quitte à ajuster la formule fédérative s'il y a lieu) ;
- la formule de contrat de services de secrétariat et d'administration avec la firme SPG.

Les prochaines étapes envisagées actuellement :

- Préciser un échéancier pour la fusion, que l'on souhaiterait maintenant à court terme ;
- Faire les ajustements qui s'imposent au niveau du fonctionnement de la permanence ;
- Déterminer le nom de la nouvelle entité ;
- Prévoir la mécanique du passage de deux organisations à une seule ;
- Convoquer une assemblée générale spéciale.

Nous sommes très encouragés par la façon dont se déroule le processus : la qualité du climat, de même que l'adhésion commune à l'objectif de mieux servir les psychologues, nous aide tous à chercher les solutions au-delà des premiers réflexes de protection, ce qui fait que tous en sortent gagnants.

Chantal Lafortune

Chantal Lafortune,
responsable du Comité d'arrimage

Comité soutien et reconnaissance des bénévoles

Le comité a précisé son mandat

- **recruter** et accueillir les membres désirant s'impliquer activement ;
- **soutenir** le travail de ces bénévoles ;
- **reconnaître** les services rendus.

La responsabilité de ce comité est spécifiquement attribuée à la vice-présidence (actuellement remplie par Chantal Lafortune) ; c'est une façon de s'assurer que la Fédération reste toujours consciente qu'elle ne réaliserait rien sans ses membres actifs.

Pour l'année 2003, le comité visait à établir des mécanismes pour :

- susciter l'implication active des membres (particulièrement à l'occasion de l'A.G.A. et de l'inscription annuelle) ;
- accueillir et diriger ceux-ci vers des tâches qui leur conviennent ;
- reconnaître les services rendus (par des lettres de remerciement, une rubrique dans le Bulletin, ou des cadeaux, tels que formations ou activités sociales).

Réalisations cette année :

Le travail de ce comité est à ses débuts, à l'image de la Fédération qui est une jeune organisation. Nous devons donc réfléchir et expérimenter des formules de soutien et de reconnaissance qui soient adaptées aux besoins des bénévoles, ainsi qu'à nos ressources limitées. Actuellement, l'accent est davantage mis sur la reconnaissance du travail accompli (il y a déjà des gens au travail !), mais petit à petit, nous développerons aussi le volet recrutement et soutien (il y en aura plus !).

Cette année, nous avons tenu à remercier personnellement les membres qui avaient été actifs dans divers comités, tout au long de l'année 2002. À l'occasion de Noël, nous avons donc envoyé à presque tous les bénévoles (22 sur 25 : problème de transmission d'informations), excluant les membres du C. A., une lettre de vœux **soulignant l'apport personnel** de chacun(e) aux travaux du comité dont il ou elle faisait partie.

Ça nous a permis de réaliser qu'un nombre considérable de bénévoles constitue ces équipes dynamiques dont l'avancement des travaux vous est décrit aujourd'hui !

D'autres formules de remerciement sont actuellement à l'étude.

Chantal Lafortune

Chantal Lafortune

Comité sur le suicide

Le comité sur le suicide est à l'œuvre depuis plus d'un an. Composé tout d'abord de cinq membres, il en compte maintenant sept. À partir des mandats confiés par le conseil d'administration, le comité avait d'abord fait ressortir ses priorités dans un article publié dans le *Bulletin* de la Fédération de septembre dernier.

Nous avons notamment développé une liste de ressources, reliées à la crise et à la prévention du suicide, sur une base de données. Cette liste est disponible pour les psychologues désirant la consulter et elle sera régulièrement mise à jour à l'aide de vos recommandations. Nous travaillons également sur une bibliographie concernant le traitement des suicidaires. Nous mettrons prochainement sur pied un groupe de soutien et d'information pour les psychologues affectés par le suicide d'un client. Nous sommes, de plus, à l'affût de toute nouveauté clinique en prévention du suicide, à condition qu'il s'agisse bien d'outils cliniques, pratiques et concrets, et nous ferons en sorte de partager nos découvertes avec les membres. Nous scrutons également des rapports du coroner concernant des enquêtes sur des suicides survenus au Québec, afin d'en tirer des informations utiles pour l'intervention et le traitement des suicidaires. De plus, nous travaillons à développer notre réseau qui nous permettra de bien référer nos collègues au besoin et d'impliquer de plus en plus la Fédération dans les activités à la fine pointe de la prévention du suicide.

L'une de nos priorités était d'offrir aux psychologues une formation axée principalement sur le traitement des personnes suicidaires, faisant suite, en quelque sorte, à la formation offerte actuellement par l'Ordre sur l'intervention de crise. À cet effet, nous avons rencontré, le 24 novembre dernier, des responsables de l'Ordre afin de connaître leur intérêt pour une telle activité. Nous avons été bien reçus par Madame Diane Côté, directrice des communications, et Monsieur Pierre Desjardins, conseiller au développement de la profession. L'Ordre ne crée pas lui-même les formations qui sont offertes aux membres, il accepte plutôt d'étudier les propositions en ce sens et s'implique, par la suite, à mettre sur pied définitivement le projet, en faire la promotion, et en assurer le suivi. Il a donc été convenu, lors de cette rencontre, que le Comité sur le suicide proposerait un plan détaillé de formation à Monsieur Pierre Desjardins qui, après examen, pourrait le soumettre au Comité de formation continue de l'Ordre lors d'une de ses séances. Après avoir sollicité la participation de tous, nous avons jusqu'à présent identifié deux expertes à qui nous avons proposé de s'investir plus à fond dans notre projet. Pour l'instant, les entretiens ont surtout été informels, et se précisent de plus en plus. Nous serons en mesure de présenter notre projet au conseil d'administration de la Fédération prochainement. Après approbation et entente plus formelle avec nos formatrices, nous envisageons de présenter notre proposition de formation à l'Ordre à la fin mai, ou au début juin, au plus tard.

Nous remercions tous les psychologues qui nous contactent des quatre coins du Québec et de l'Univèrs, par millions, pour nous faire parvenir leurs commentaires, leurs recommandations, et leurs préoccupations sur ce sujet très particulier qu'est le suicide. Nous remercions également les membres du C. A. ainsi que Manon De Chatigny pour leur soutien indéfectible.

Gaëtan Roussy
Pour le Comité sur le suicide

Les activités organisées par la Fédération

❖ Formation

Trois formations étaient prévues au cours du printemps 2003. Une première formation portant sur la « *praxéologie comme méthode de perfectionnement professionnel* », donnée par Jean-Pierre Marceau, a eu lieu le 4 avril. Au total, 26 personnes y ont participé.

La formation prévue pour le 11 avril intitulée : « *Santé mentale et toxicomanie : une interface à découvrir* », présentée par le Dr Jean-Yves Roy et Danielle Duhamel, qui semblait susciter un grand intérêt de la part des psychologues, a dû être annulée en raison du congé de maladie prolongé d'un des deux formateurs. Nous tenterons de présenter cette formation à nouveau l'an prochain.

Finalement, la dernière formation du programme, soit « *Séminaire en technique d'impact* », avec comme formatrice la psychologue Danie Beaulieu, a remporté un vif succès. Près de soixante personnes ont manifesté leur intérêt en y participant.

❖ Souper-causerie

Pour donner suite à l'une des priorités de la Fédération pour l'année 2002-2003, soit de répondre au besoin de rassemblement et d'appartenance des psychologues, la FPQ a proposé aux psychologues membres et non-membres deux soupers-causeries. Le premier sous le thème : « *Le psychologue face au devoir d'investigation : méthodologie d'entrevue non-suggestive face au client rapportant une situation de victimisation.* » s'est tenu le 22 novembre 2002. Une vingtaine de personnes y ont participé.

Le deuxième souper-causerie a eu lieu le 2 mai dernier, où 26 personnes s'étaient rassemblées, cette fois sous le thème : « *Les souffrances de l'homme dans la relation conjugale : Impasses, enjeux et pistes d'apaisement* ».

La FPQ tient à remercier chaleureusement Monsieur Paul Loubier, conférencier au tout premier souper-causerie, ainsi que Monsieur Norbert Fournier, conférencier au souper du 2 mai dernier, pour leur générosité. En effet, cette nouvelle formule d'activité a été rendue possible grâce à ces deux conférenciers qui ont oeuvré bénévolement.

❖ Tournée de conférences à travers la province

Une série de conférences a été organisée conjointement avec la firme Cain Lamarre Casgrain Wells, Avocats. Cette tournée de conférences intitulées : « *Le psychologue face au processus disciplinaire* » s'est arrêtée à Québec, à Sherbrooke, à Montréal, à Sept-Îles, à Chicoutimi, à Trois-Rivières, à Val d'Or et à Rimouski. Elles ont débuté le 25 mars dernier, et se termineront en juin prochain. Ces conférences étaient offertes gratuitement à tous les psychologues du Québec et, au total, elles auront permis à environ cent vingt psychologues d'en savoir davantage sur le droit disciplinaire.

Le conseil d'administration 2002-2003



**Charles Roy
Président**



**Chantal Lafortune
Vice-présidente**



**Gaëtanne La Plante
Secrétaire**



**Bernard Uhl
Trésorier**



**Richard Gauthier
Administrateur**



**Suzanne Jodoin
Administratrice**



**Paul Loubier
Administrateur**

Les responsables et les membres

des Comités de la Fédération

Comité des psychologues en début de pratique

Responsable : Chantal Lafortune
Bénévoles : Catherine Cardinal
Sylvie Chênevert
Anick Nadeau
Brigitte Palardy

Comité de la formation continue

Responsable : Richard Gauthier
Bénévoles : Jean Garneau
Gaëtane LaPlante

Comité du Web

Responsable : Gaëtanne La Plante
Bénévoles : Luc Bégin
Karène Jarocque
Paul Loubier
Jacques Saint-Onge

Comité des assurances et processus disciplinaire

Responsable : Suzanne Jodoin
Bénévole : Charles Roy

Comité du Bulletin

Responsable : Bernard Uhl
Bénévoles : Chantal Lafortune
Claude Lautman
Marie-Josée Morin
Karen White

Comité sur les tiers payeurs

Responsable : Paul Loubier
Bénévoles : Jean Boudreault
Lina Carrese
Hélène Pineau
Martin Veilleux

Comité politique

Responsable : Charles Roy
Bénévoles : Suzanne Jodoin
Paul Maurice

Comité du suicide

Responsable : Gilles Richelieu
Bénévoles : Lucie Brouillette
Joyce Chagnon
Marie-Andrée Dufour
Marie-Josée Morin
Gaëtan Roussy
Guy Taillon

Comité soutien et reconnaissance des bénévoles

Responsable : Chantal Lafortune
Bénévoles : Richard Gauthier

Bernard Uhl : uhlbpsy@interlinx.qc.ca
Chantal Lafortune : chantallafortune@sympatico.ca
Charles Roy : charlesr@axess.com
Gaëtanne LaPlante : gaetane.laplante@tr.cgocable.ca
Gilles Richelieu : gilles.richelieu@videotron.ca
Paul Loubier : ploubier@videotron.ca
Richard Gauthier : r.gauthier.psy@videotron.ca
Suzanne Jodoin : suzannejodoin@hotmail.com

Merci
à tous!

Les bénévoles des associations membres de la Fédération

Associations des Psychologues en CLSC

Francine Audet
Mario Bourdon
Martine Jacques
Sandra Laughrea
Solange Major
Charles Roy
François Terreault

Association des Psychologues en Centres-Jeunesse

Ginette Kelly
Gérald Lajoie
Marie-Josée Mercier
Suzanne Rainville
Gilles Richelieu

Association des Psychologues des Laurentides

Pierre-Arthur Bélanger, Président
Christian Carpentier, Vice-président
Isabelle Gagnon, Secrétaire
Sylvie Roquet, Trésorière

Regroupement des Psychologues en Gériatrie

Julie Bélanger, Présidente
Nancy Gosselin, Vice-Présidente
Isabelle Lafleur, Trésorière
Dolorès Pleau, Secrétaire
Catherine Simard, Représentante du comité Formation continue

Félicitations
pour votre
travail !

Annexe I

FÉDÉRATION DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

AU 28 FÉVRIER 2003

FÉDÉRATION DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS AU 28 FÉVRIER 2003 *(non vérifiés)*

Table des matières

| | |
|-----------------------------|---|
| Bilan | 3 |
| État des résultats | 4 |
| État de l'avoir des membres | 5 |
| Notes aux états financiers | 6 |

FÉDÉRATION DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

BILAN AU 28 FÉVRIER 2003 (non vérifié)

| | 2002-2003 | 2001-2002 |
|-------------------------|----------------------|----------------------|
| ACTIF | | |
| À COURT TERME | \$ | \$ |
| Encaisse | 11 040 | 7 864 |
| Placement | 25 000 | 35 000 |
| Comptes à recevoir | --- | 210 |
| Frais payés d'avance | <u>2 919</u> | <u>593</u> |
| | <u>38 959</u> | <u>43 667</u> |
| PASSIF | | |
| À COURT TERME | | |
| Comptes à payer | 3 167 | 4 488 |
| Frais courus | 250 | 2 784 |
| TPS & TVQ à recevoir | (1 254) | 3 768 |
| Revenus perçus d'avance | <u>1 188</u> | <u>---</u> |
| | 3 351 | 11 040 |
| VALEUR NETTE | | |
| Avoir des membres | <u>35 608</u> | <u>32 627</u> |
| | <u>38 959</u> | <u>43 667</u> |

FÉDÉRATION DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2003 (non-vérifié)

| REVENUS | 2002-2003 \$ | 2001-2002 \$ |
|--------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Cotisations des membres | 44 812 | 44 358 |
| Contributions volontaires | 355 | 100 |
| Résultats des activités de formation (<i>note 3</i>) | 3 204 | 7 744 |
| Revenus du bulletin | 535 | 380 |
| Intérêts sur placement | <u>262</u> | <u>288</u> |
| | <u>49 168</u> | <u>52 870</u> |
| DÉPENSES | | |
| Honoraires de secrétariat | 13 071 | 10 910 |
| Honoraires présidence | 9 145 | 3 322 |
| Papeterie et timbres | 3 553 | 2 849 |
| Documentation et impression | 237 | 377 |
| Télécommunications | 725 | 731 |
| Promotion et publicité (<i>comité marketing</i>) | 3 260 | 2 685 |
| Frais de représentation | 1 976 | 2 146 |
| Honoraires professionnels | 141 | 150 |
| Assurances | 1 453 | 1 010 |
| Dossiers & projets spéciaux | 352 | 900 |
| Privilèges économiques aux membres | 785 | 1 780 |
| Comité du Web | 245 | --- |
| Bulletin | 5 412 | 5 559 |
| Comité politique | 838 | 160 |
| Comité suicide | 83 | --- |
| Comité tiers payeurs | 131 | --- |
| Comité psy. début pratique | 30 | --- |
| Comité formation continue | 144 | 1 228 |
| Comité médias | 219 | 124 |
| Comité reconnaissance bénévole | 197 | --- |
| Comité assurances & proc. disc. | 964 | --- |
| Comité APQ/FPQ | 398 | --- |
| Assemblée annuelle | 2 286 | 1 357 |
| Frais bancaires | 260 | 192 |
| Taxes et permis | <u>282</u> | <u>490</u> |
| | <u>46 187</u> | <u>35 970</u> |
| EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES | <u>2 981</u> | <u>16 900</u> |

FÉDÉRATION DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTAT DE L'AVOIR DES MEMBRES
AU 28 FÉVRIER 2003
(non-vérifié)

| | 2002-2003 | 2001-2002 |
|----------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début | 32 627 | 15 727 |
| EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES | <u>2 981</u> | <u>16 900</u> |
| Solde à la fin | <u>35 608</u> | <u>32 627</u> |

FÉDÉRATION DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2003

1. STATUT

La Fédération a été constituée le 11 juin 1999, selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Les transactions financières ont débutées en décembre 1998.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

REVENUS ET DÉPENSES. Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

BÉNÉVOLAT. Les états financiers ne tiennent pas compte de la valeur du travail bénévole fourni par les administrateurs, les personnes responsables des comités etc.

3. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

| | Introduction psychothérapie brève II | La pratique de la psychologie en privé | L'expérience interculturelle et le processus psychothérapeutique | Troubles de personnalité narcissique | Souper- Causerie |
|----------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------|
| | 19 avril 2002 | 26 avril 2002 | 31 mai 2002 | 6 juin 2002 | 22 nov. 2002 |
| Revenus | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Inscriptions | 1 117 | 5 338 | Annulé | 5 692 | 20 |
| Dépenses | | | | | |
| Honoraires formateurs | 1 300 | 1 120 | -- | 1 050 | -- |
| Impression documents | 57 | 335 | -- | 6 | 16 |
| Location de salles | 130 | 345 | 80 | 197 | -- |
| Repas et pauses-café | 48 | 176 | -- | 147 | 20 |
| Messagers | 7 | -- | -- | -- | -- |
| Frais envoi et secrétariat | <u>222</u> | <u>591</u> | <u>28</u> | <u>461</u> | <u>224</u> |
| Total coûts directs | 1 764 | 2 567 | 108 | 1 861 | 260 |
| Frais généraux | <u>801</u> | <u>801</u> | ---- | <u>801</u> | ---- |
| Total des dépenses | 2 565 | 3 368 | 108 | 2 662 | 260 |
| Profit/(perte) par activité | (1 448) | 1 970 | (108) | 3 030 | (240) |

Annexe II

FÉDÉRATION DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

BUDGET 2003-2004

(adopté le 22 mars 2003)

| REVENUS | \$ |
|---------------------------|---------------|
| Cotisations des membres | 44 812 |
| Contributions volontaires | 0 |
| Revenus des formations | 8963 |
| Revenus du bulletin | 535 |
| Intérêts sur placement | <u>262</u> |
| | <u>54 572</u> |

DÉPENSES

| | |
|----------------------------------------------------|---------------|
| Honoraires de secrétariat | 13 332 |
| Honoraires présidence | 6 726 |
| Papeterie et timbres | 3 553 |
| Documentation et impression | 237 |
| Télécommunications | 725 |
| Promotion et publicité (<i>comité marketing</i>) | 2 500 |
| Frais de représentation | 1 976 |
| Honoraires professionnels | 141 |
| Assurances | 653 |
| Dossiers & projets spéciaux | 300 |
| Dépenses d'activités (formations) | 8 963 |
| Privilèges économiques aux membres | 0 |
| Comité du Web | 300 |
| Bulletin | 8 118 |
| Comité politique | 1 338 |
| Comité suicide | 917 |
| Comité tiers payeurs | 300 |
| Comité psy. début pratique | 420 |
| Comité formation continue | 0 |
| Comité médias | 219 |
| Comité reconnaissance bénévole | 197 |
| Comité assurances & proc. disc. | 300 |
| Comité APQ/FPQ | 698 |
| Assemblée annuelle | 2 286 |
| Frais bancaires | 260 |
| Taxes et permis | <u>282</u> |
| | <u>54 741</u> |

EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES -169

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Avoir des membres au début de l'exercice: | 35 608 |
| Avoir des membres prévu à la fin de l'exercice: | 35 439 |
| dépenses prévues entre le 1 ^{er} mars et le 1 ^{er} juin 2004: | 16 619 |
| avoir des membres prévu au 1 ^{er} juin 2004: | 18 820 |